



**Fédération Nationale de l'Enseignement , de la Culture
et de la Formation Professionnelle FORCE OUVRIERE**

Section départementale de l'Hérault

**UD FO – Maison des syndicats
474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
Tel : 09 75 85 30 05 – 06 87 84 96 02
Mail : fnecfp-fo.acamontp@orange.fr**

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO lors du CSA SD du 6 septembre 2023

Mesdames et messieurs les membres du CSA spécial départemental,

Le gouvernement Macron-Borne a fait le choix de la fuite en avant, faisant fi de la mobilisation historique contre la réforme des retraites et de l'opposition de 90% des salariés à cette réforme. Depuis le 1er septembre est entrée en application la réforme des retraites qui vole deux ans de vie aux travailleurs. Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de s'effondrer alors que l'inflation explose et que la seule augmentation de la valeur du point d'indice concédée a été de 1,5%, bien loin des revendications et des 10% d'inflation. Quant à la fameuse « revalorisation historique » claironnée par le Ministre ATTAL, elle se résume à 3% pour 66% des enseignants et sous forme de primes. Faiblesse des salaires, dégradation des conditions de travail mais également masterisation et réforme Blanquer des concours, aboutissent à la crise majeure des candidatures.

Alors que l'Ecole publique manque de tout, comme l'hôpital : d'enseignants, d'AESH, d'AED, de personnels administratifs, médicaux et sociaux, le président Macron, tout en supprimant 2000 postes, prétend qu'il faudrait que les élèves en difficulté, et donc tout ou partie des personnels, reprennent le 20 août, La traduction de ces suppressions de postes, 1117 dans le 1er degré, ce sont des milliers de fermetures et des milliers de jours non remplacés, le manque d'enseignants spécialisés, notamment ceux des RASED. Ce ne sont donc ni les vacances « trop longues » ni les journées « trop chargées » qui expliquent les difficultés de certains élèves, mais bien le manque de postes et la dégradation permanente des conditions de travail des personnels !

Le ministre Attal prétend lui régler le problème des cours non assurés par le « pacte » des remplacements de courte durée, aussi incohérents qu'inapplicables, ou par la surveillance des élèves par des AED devant des ordinateurs. Quand à son interdiction du port de l'abaya, c'est une mesure de diversion et de division pour détourner l'attention du chaos organisé par le gouvernement et des vrais problèmes de la rentrée, notamment le manque de personnels et la dégradation incessante des conditions de travail comme celles d'apprentissage. Ce contre-feu risque de déclencher des conflits et de placer les personnels, en particulier de direction, en grande difficulté.

La FNEC FP-FO rappelle que chaque année, le gouvernement attribue des milliards d'argent public aux écoles privées confessionnelles.

Or la Laïcité, c'est avant tout le respect de la loi de 1905 qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat, lequel ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte. Cela passe par l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de territorialisation et de privatisation de l'Ecole.

Le gouvernement persiste à vouloir passer en force son « pacte » refusé par la totalité des organisations syndicales. C'est une nouvelle attaque contre le statut général et la grille de rémunération des fonctionnaires. Le « pacte » remet en cause les différents corps de fonctionnaires et leurs spécificités, et vise à créer une hiérarchie intermédiaire, qui individualise les salaires et la carrière. Il poursuit l'explosion du cadre national de l'Ecole, avec son pendant le « CNR » et ses projets locaux de « l'Ecole faisons la ensemble » qui exercent un chantage à l'attribution de dizaines de milliers d'euros, à condition d'accepter l'ingérence des élus locaux dans les projets et de renoncer à l'égalité des droits des élèves. Le « pacte » est massivement rejeté, comme sont rejetées toutes les mesures de destruction de l'Ecole. Bien loin de l'objectif gouvernemental de 30% de signatures, ce serait à peine 10% des collègues tous degrés confondus qui l'auraient signé, pris à la gorge par l'effondrement de leur pouvoir d'achat. Nous rappelons qu'aucun enseignant ne peut être contraint d'entrer dans le pacte. Nous veillerons à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues et si c'était le cas nous vous demanderons de les faire cesser.

Deux décrets parus en août visent à accentuer cette territorialisation de l'Education nationale et la transformation de l'Ecole de la République en une série d'écoles autonomes.

Le premier relatif aux directeurs d'école met en œuvre de manière significative la délégation de compétences des IEN vers les directeurs prévue par la loi Rilhac, modifiant profondément le rôle du directeur, dont les responsabilités s'apparentent désormais de plus en plus à celles d'un chef d'établissement, et par conséquent le fonctionnement de l'Ecole publique.

Le deuxième relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves permet aux directeurs d'école d'exclure de l'école des élèves perturbateurs et de saisir l'IA-DASEN de manière à les radier de l'école. Ce décret, qui ne mentionne à aucun moment l'IEN, établit donc dans le cadre de la loi Rilhac une nouvelle délégation de compétences des autorités académiques vers le directeur, désormais en première ligne, à l'instar d'un chef d'établissement, pour supporter les tensions et les pressions qui ne manqueront pas de survenir de toutes parts en cas de situation problématique avec un élève.

Cette surenchère de mesures provocatrices marquent la volonté d'un Président isolé après 5 mois de mobilisation contre sa réforme des retraites de poursuivre son programme de destruction de l'école publique et de détourner les regards du chaos qu'il fait régner dans l'Education nationale.

La FNEC FP FO tient à exprimer son désaccord sur les modalités de convocation à ce CSA départemental : convocation tardive, sur un mercredi, aucun envoi des documents avant l'instance. Nous demandons expressément que les dates et les documents soient communiqués suffisamment à l'avance et que l'instance se tienne en dehors des mercredis.

En ce qui concerne la carte scolaire 1er degré, il est clair que cette rentrée s'effectue une nouvelle fois sans les moyens nécessaires au bon fonctionnement de nos écoles.

Nous ne saurions nous satisfaire de la création de 22 ETP dans le premier degré. Nous constatons à nouveau dans nos écoles que les effectifs sont toujours aussi importants notamment en cycle 3, que les RASED sont de plus en plus squelettiques et que le remplacement des collègues absents est de moins en moins assuré.

Lors du CSA académique de janvier, la FNEC FP-FO avait déploré que le remplacement des professeurs des écoles absents n'apparaisse pas dans les priorités académiques, alors que faute de remplaçants, les missions de l'école ne sont déjà plus assurées et se transforment en garderie : les élèves répartis dans les classes n'ont pas l'enseignement auquel ils ont droit. Quant aux classes qui accueillent en surnombre les élèves d'enseignants non remplacés, leur fonctionnement est perturbé. Voilà un des vrais problèmes de l'école mais il est masqué : combien de journées non remplacées en 2022 2023 ?

De même combien d'élèves notifiés IME ou ITEP sont actuellement sur liste d'attente, certains depuis plusieurs années ?

Nous avons constaté des effectifs supérieurs à 12 dans plusieurs dispositifs ULIS. Cette limite est fixée dans la circulaire de 2015. Aucune justification n'existe réglementairement au dépassement de cette limite, pas même l'existence de scolarisation à temps partiel. C'est même l'inverse puisque cet effectif peut être abaissé en fonction du degré de restriction d'autonomie des élèves. La FNEC FP-FO demande de faire appliquer la réglementation et que les inscriptions en Ulis ne dépassent pas 12 élèves.

Les AESH sont nombreuses en cette rentrée à subir des changements d'affectation de dernière minute. La mutualisation dans le cadre des PIAL, dont nous revendiquons l'abandon, réduit drastiquement les heures d'accompagnement et les ballottes d'élève à élève. Leur rémunération les maintient dans la précarité. Leur possible fusion avec les AED annoncée dans l'acte 2 de l'école inclusive est une nouvelle étape inadmissible dans le mépris : la mesure envisagée doit être abandonnée.

L'école n'a pas besoin d'un pacte ou d'un acte II de l'école inclusive, pour lui permettre de fonctionner, mais d'effectifs allégés dans toutes les classes, de postes, de personnels statutaires dont les AESH, de RASED complets, de places en IME et en ITEP pour les élèves qui ont besoin de soins, et d'une augmentation du point d'indice de 10% tout de suite et sans contrepartie.

Alors non, le compte n'y est pas.